



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le **26 JUIN 2025**  
ID : 057-245700695-20250619-D2025\_81\_SI-AR

## DECISION 2025-81

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement en date du 16 juin 2025, pour le dossier n° 8,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 juin 2025

Le Président  
Michel PAQUET

